

Délibération n° 2022 – VIII - 008

Avenant n°1 au marché de MOE pour l'opération des travaux prioritaires Romanche-Oisans

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-deux, à dix-sept heures, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Présente
Le Département	Christophe Suszylo	Conseiller départemental du Moyen Grésivaudan	Présent (visio)
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lemps	Excusé
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	Présente (visio)
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	-
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	Présente (visio)
Communauté de Communes de l'Oisans	Pierre Balme	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	Excusé
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	-
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	-
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes de la Matheysine	Maryse Barthélémi	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Claude Girard	Délégué titulaire	Présente
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	-
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	-
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	Excusé – Pouvoir à A. Idelon
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	--
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	-

Autres personnes présentes :

ELEGIA : Dominique Milleret

Services du SYMBHI : Jacques Henry, Directeur / Agathe Girin, Responsable UT Sud Grésivaudan / Cédric Rose, Responsable UT Voironnais / Bertrand Joly, Responsable UT Vercors / Claire Godayer, UT Drac / Morgane Barbier, UT Drac / Morgane Buisson / Cécile Albano, Responsable administrative / Nadine Capellaro, assistante.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres ce qui suit.

Par délibération en date du 31 mars 2022, le Conseil Syndical du SYMBHI a autorisé le président du SYMBHI à un marché de Maitrise d'Œuvre, avec le groupement EGIS-HYDRETTUDES pour un montant de 248 100,00 € HT. Le président du SHIMBHI a autorisé la SPL Isère Aménagement à signer en son nom et pour son compte ledit marché. Ce marché a été notifié le 7 juin 2022. Il est enregistré sous le numéro 2022-IA-084 pour la mission de « Maitrise d'œuvre pour la réalisation des travaux prioritaires de réduction de l'inondabilité de la Plaine de l'Oisans ».

Le maître d'œuvre a remis l'avant-projet.

Le contrat du maître d'œuvre prévoit que le montant estimatif des travaux, ainsi que sa rémunération définitive doivent être arrêtés par voie d'avenant au moment de l'Avant-Projet.

Dans le cadre des études menées par le maître d'œuvre, il convient d'intégrer au programme de la tranche ferme les travaux de gestion du transport sédimentaire sur le banc B4 dit « de la Bayette ».

Le présent avenant prévoit d'arrêter le coût prévisionnel définitif des travaux à 3 348 000 € HT et de fixer le montant de la rémunération définitif du maître d'œuvre au montant de 248 100 € HT (inchangé).

L'avenant intègre également, la nouvelle répartition de la rémunération entre cotraitants.

L'avenant est sans évolution financière par rapport au marché initial.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant n°1 au marché de MOE entre le SYMBHI et le groupement EGIS-HYDRETTUDES, d'autoriser le mandataire Isère Aménagement à le signer, et d'autoriser le Président à demander toutes les subventions afférentes.

Fait à Grenoble, 20 décembre 2022

Extrait certifié conforme,

Le Président



Fabien Mulyk



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Maître de l'ouvrage :

SYNDICAT MIXTE DES BASSINS HYDRAULIQUES DE L'ISERE
Situé au 9 rue Jean Bocq CS41096
38022 Grenoble Cedex 1

Mandataire agissant au nom et pour le compte du maître de l'ouvrage :

ISERE AMENAGEMENT
SPL au capital de 1 180 000 € - RCS GRENOBLE 524 119 641 dont le siège social et les bureaux sont au
34 rue Gustave Eiffel 38028 Grenoble cedex 1,
Tel : 04 76 70 97 40
Représentée par son Directeur Général Délégué

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

1^{er} co-traitant - NOM et PRENOM : **Monsieur Michel ALLARI** Directeur Adjoint France Activités Eau et Port

Agissant en mon nom personnel

Domicilié à : _____

Agissant au nom et pour le compte de la Société :

EGIS EAU (SAS)
889, rue de la Vieille Poste – CS 89017 – 34965 MONTPELLIER CEDEX
Contact.EGIS-EAU@egis.fr SIRET n° 493 378 038 00266

(Intitulé complet et forme juridique – Capital – Siège social – SIRET - RCS – Code NAF - Adresse) Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le maître de l'ouvrage **Contact.EGIS-EAU@egis.fr**

2^E co-traitant - NOM et PRENOM : **Monsieur Philippe MARTIN**

Agissant en mon nom personnel

Domicilié à : _____

Agissant au nom et pour le compte de la Société :

SAS HYDRETUDE

siège social 815 route de Champ Farçon 74370 ARGONAY

Tél : 04 50 27 17 26 - contact@hydretudes.com SIRET : 379 926 462 00092

(Intitulé complet et forme juridique – Capital – Siège social – SIRET - RCS – Code NAF - Adresse)

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le maître de l'ouvrage
contact@hydretudes.com

3^E co-traitant - NOM et PRENOM :

Agissant en mon nom personnel

Domicilié à : _____

Agissant au nom et pour le compte de la Société :

(Intitulé complet et forme juridique – Capital – Siège social – SIRET - RCS – Code NAF - Adresse)

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le maître de l'ouvrage

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

**Marché de Maîtrise d'œuvre pour les travaux prioritaire de réduction de l'inondabilité de la
Plaine de l'Oisans**

■ **Date de la notification du marché public : 07 Juin 2022**

■ **Durée d'exécution du marché public : 34 mois.**

■ **Montant initial du marché public :**

- **Taux de la TVA : 20 %**
- **Montant HT : 248 100,00 €**
- **Montant TTC : 297 720,00 €**

(1) Si le groupement comporte plus de deux cotraitants, il convient de dupliquer cette page pour que tous les cotraitants apparaissent dans l'acte d'engagement

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet d'arrêter :

1. De fixer la rémunération définitive du maître d'œuvre conformément à l'article 6.1 de l'acte d'engagement

Cet avenant arrête le montant de la rémunération définitive du maître d'œuvre et tient compte de l'évolution de l'étendue de la mission, de son degré de complexité.

La rémunération du maître d'œuvre, définie à l'article 6.1 de l'Acte d'Engagement devient définitive.

2. Le coût prévisionnel des travaux conformément à l'article 4 de l'acte d'engagement.

Le coût prévisionnel des travaux est fixé à **3 348 000,00 € HT** - Mois d'établissement de l'estimation DECEMBRE 2022 index TP 01.

C – Modifications des pièces du Marché

- L'article 3.2 de l'AE « Mission confiée au Maître d'œuvre » est modifié comme suit :

Tranche ferme :

Objet : AVP-PRO-ACT-VISA-DET-AOR-OPC de l'aménagement 1 (confortement des digues) et AVP-PRO-ACT-VISA-DET-AOR-OPC de l'aménagement 2 (maîtrise du transport solide : curage initial du banc B4)

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché public :

Indication de l'article du CCP auquel se rapporte la modification (R 2194-1 à R 2194-8 du CCP) :

R2194-1 – Modification, quel qu'en soit le montant, prévue dans les documents contractuels initiaux – article 6.1 de l'acte d'engagement

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : GRENOBLE le

Signature

(Représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)